

« D'une terre de mission à un domaine royal » : transformation du rôle du missionnaire dans l'alliance franco-amérindienne (1650-1680)

Isabelle Bouchard

Résumé

Cet article porte sur la transformation du rôle du missionnaire en Nouvelle-France dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On constate en effet que, dans la foulée de l'expansion territoriale de la Nouvelle-France vers l'Ouest et de la reprise en main de la colonie par Louis XIV en 1663, les Jésuites perdent progressivement leur rôle de principaux représentants de l'alliance franco-amérindienne au profit des commandants de poste. L'analyse des sources missionnaires et des sources coloniales permet de mettre en évidence que cette diminution de leur rôle politique oblige les missionnaires jésuites à confronter leur conception de l'évangélisation des Amérindiens avec celle des autorités coloniales et de leurs représentants.

À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, l'entreprise missionnaire des Jésuites en Nouvelle-France subit d'importantes modifications. Évoluant jusqu'alors dans une petite colonie à vocation commerçante et missionnaire, les Jésuites doivent désormais exercer leurs activités évangélistes dans un empire français sous la tutelle du roi de France. Confrontés aux impératifs de la colonisation française en Amérique du Nord, ces missionnaires perdent progressivement leur rôle de principal représentant d'Onontio, c'est-à-dire du gouverneur, auprès des nations amérindiennes du Pays d'en Haut¹, et ce, au profit des commandants des forts qui viennent s'y installer à partir des années 1680. Si cette transformation a été énoncée par certains historiens², les impacts de celle-ci sur les pratiques missionnaires des Jésuites n'ont cependant pas encore été étudiés. Dans cet article, nous nous proposons donc, par l'analyse et la confrontation des sources missionnaires et des sources coloniales³, de présenter les causes du déclin du rôle politique des Jésuites au sein de l'alliance franco-amérindienne ainsi que les conséquences de ce changement dans le processus de conversion des

nations autochtones du Pays d'en Haut.

Expansion territoriale de la Nouvelle-France

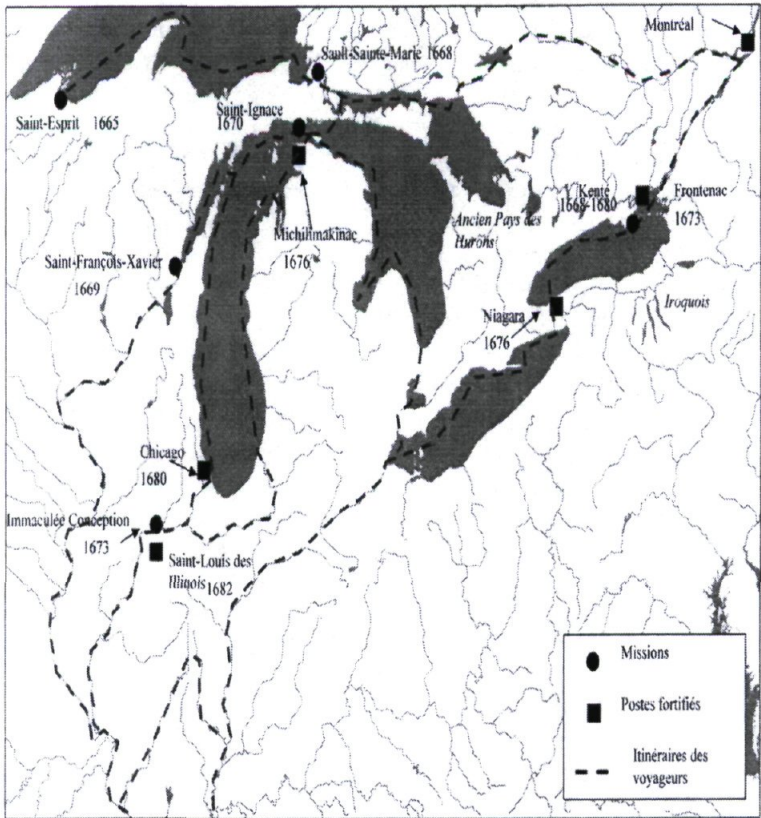
En détruisant la nation huronne en 1650, les Iroquois interrompent l'approvisionnement en fourrures des Français et provoquent ainsi l'effondrement du réseau de traite sur lequel repose l'économie de la Nouvelle-France⁴. Dès 1653, les Français établissent une alliance avec les Outaouais. Ces derniers deviennent les nouveaux intermédiaires commerciaux des Français et descendent annuellement dans la colonie pour échanger leurs peaux contre des produits européens⁵. Cependant, désirant diminuer leur dépendance vis-à-vis de leurs fournisseurs amérindiens, les marchands optent, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, pour un nouveau mode d'approvisionnement en fourrures. Des « coureurs de bois » commencent à aller au-devant de leurs intermédiaires pour recueillir cette matière première directement en territoire amérindien⁶. Au cours de leurs voyages, ces hommes, de plus en plus nombreux à partir des années 1670, établissent des contacts avec les nations des Grands Lacs et œuvrent ainsi à la reconstruction de l'alliance franco-amérindienne.

Pour les missionnaires jésuites, la destruction de la Huronie met un terme à leur mission « la plus nombreuse de toutes, & la plus féconde en grands exemples de vertus »⁷ où ils exercent une activité évangélicatrice intense depuis 1634. Désirant rétablir des missions dans l'Ouest⁸, les Jésuites montrent donc un vif intérêt pour les renseignements recueillis par les Français qui parcourent la région des Grands Lacs. Motivés par la « quantité de Nations » situées au-delà du Pays des Hurons et parlant des langues qui leur sont déjà connues, soit les langues algonquiennes et iroquoiennes⁹, plusieurs jésuites accompagnent des commerçants dans le Pays d'en Haut à partir de 1656. Cependant, en raison du contexte d'instabilité engendré par la continuation des raids iroquois, ces religieux ne réussissent pas à établir de missions fixes dans le Pays d'en Haut avant le milieu des années 1660¹⁰.

Au cours de sa seconde intendance (1670-1672), Jean Talon profite de la paix établie avec les Iroquois en 1667 pour entamer une politique officielle d'expansion territoriale de la Nouvelle-France. Stimulés par le désir de trouver un passage vers la Chine, les explorateurs poussent leurs périple jusqu'au fleuve Mississippi¹¹. Les Français prennent alors possession d'un immense réseau hydrographique reliant la colonie laurentienne au golfe du Mexique et leur permettant de mettre un frein à l'expansion des colonies anglaises¹². Leurs connaissances des langues et des coutumes amérindiennes valent aux Jésuites de devenir des membres indispensables de ces équipes

d'explorateurs en participant notamment à l'établissement et à la consolidation d'alliances avec les nations récemment « découvertes »¹³. Ces missionnaires réussissent ainsi à édifier un réseau de missions dans la région des Grands Lacs et dans la vallée du Mississippi.

Carte I : Présence française dans le Pays d'en Haut (1660-1680)



Postes fortifiés dans le Pays d'en Haut : nouveau symbole de l'alliance franco-amérindienne

En 1671, Daumont de Saint-Lusson¹⁴, officier des troupes de la Marine, prend possession, aux yeux des autres nations européennes, du territoire et des nations du Pays d'en Haut lors d'une cérémonie officielle au

Sault-Sainte-Marie¹⁵. Cependant, pour les quatorze nations amérindiennes présentes, cette prise de possession revêt une tout autre signification, soit celle de l'établissement d'une alliance générale entre eux et les Français¹⁶. Numériquement inférieurs aux Amérindiens, les Français ne peuvent pas imposer leur conception de cette cérémonie. Ils entreprennent donc une occupation clairsemée du territoire en construisant des postes fortifiés dans le Pays d'en Haut. Ces postes, aussi appelés forts, deviennent des lieux privilégiés de l'alliance franco-amérindienne¹⁷.

Pour les Amérindiens, le commerce constitue une composante essentielle de la relation entre deux alliés, car tout échange, quel qu'il soit, symbolise l'alliance qui unit deux nations¹⁸. Afin d'établir et de maintenir une bonne relation avec les nations autochtones environnantes, ces postes sont donc généralement pourvus d'un entrepôt contenant les marchandises les plus prisées des Amérindiens telles que les armes à feu, les munitions, les articles de textile et les objets de métal¹⁹. L'établissement de ces forts rend aussi possible la présence de forgerons dont le savoir-faire est fort apprécié des Amérindiens²⁰. Désirant profiter de la prédominance engendrée par un accès continu à ces marchandises et à un moyen de les entretenir, plusieurs nations amérindiennes viennent donc s'établir à proximité de ces postes²¹.

Lorsque les Français demandent aux Amérindiens l'autorisation d'installer des forts sur leurs terres, ils leur promettent aussi qu'ils les « mettroient à couvert des insultes de leurs ennemis »²². Menacés par les raids iroquois dont ils deviennent les cibles à partir des années 1670²³, les Amérindiens des Grands Lacs et de la vallée du Mississippi accueillent d'un bon œil cette présence française sur leur territoire. Quoique rudimentaires, ces forts offrent une protection suffisante pour servir de refuge et pour maintenir en respect les autres nations amérindiennes²⁴. À partir de 1683, des soldats des troupes de la Marine sont envoyés en Nouvelle-France pour établir des garnisons dans les principaux postes du Pays d'en Haut²⁵. Ces garnisons œuvrent notamment à maintenir la paix entre les différentes nations alliées des Français. Lorsque les Jésuites établissent leurs missions dans les années 1660 et 1670, ils choisissent soigneusement leur emplacement en fonction des voies de communication fréquemment empruntées par les Amérindiens et de leurs lieux habituels de rassemblement²⁶. Les postes, tout aussi dépendants de la proximité des Amérindiens, sont implantés en fonction de ces mêmes critères. Il en résulte donc généralement la coexistence, dans un même lieu, d'une mission et d'un poste²⁷.

En une trentaine d'années, les Français, en désirant reconstruire le réseau de traite des fourrures, sont donc passés d'une présence française

principalement composée de missionnaires à une présence française numériquement plus importante et d'une composition beaucoup plus variée. Désormais, commerçants, militaires et missionnaires participent tous à la pérennisation de l'alliance franco-amérindienne par leur présence constante dans le Pays d'en Haut.

Une Église missionnaire en perte de vitesse

Parallèlement aux changements qui se produisent dans le Pays d'en Haut, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la colonie laurentienne, région où se concentre l'ensemble de la population de la Nouvelle-France, connaît aussi d'importantes transformations qui vont affecter l'activité missionnaire du Pays d'en Haut. À la suite de la reprise en main de la colonie par Louis XIV en 1663, la population de la Nouvelle-France s'accroît considérablement, passant de 3 215 âmes en 1666 à 7 605 âmes en 1674²⁸. L'augmentation du nombre de colons modifie rapidement le visage de la Nouvelle-France²⁹ et donne de nouvelles priorités à l'Église naissante du Canada. Pour répondre aux besoins spirituels des sujets français, les institutions ecclésiastiques françaises sont instaurées dans cette nouvelle province royale³⁰. Afin d'assurer la desserte des paroisses, des prêtres séculiers immigreront dans la colonie permettant ainsi, selon Louis Pelletier, de quintupler les effectifs religieux dans la vallée du Saint-Laurent, entre 1650 et 1700³¹. Si le clergé séculier ne constitue qu'une minorité des effectifs religieux avant l'instauration du gouvernement royal³², le nombre de séculiers prend progressivement le pas sur le nombre de réguliers dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La majorité des prêtres de la colonie se consacrent désormais à la desserte des cures, et non plus à la conversion des Amérindiens.

Bien que les missions ne constituent plus l'avant-scène de l'Église naissante du Canada, les Jésuites « regardent encores leurs missions comme leur grande affaire »³³. Délestés de leur fonction curiale dans la vallée du Saint-Laurent³⁴, ces religieux aspirent ardemment à rétablir leurs activités évangélisatrices dans le Pays d'en Haut. À la suite de l'expansion du territoire revendiqué par la couronne de France, ces missionnaires, pour évangéliser les dizaines de nations récemment « découvertes », doivent couvrir un territoire éminemment plus vaste. De plus, les Jésuites doivent aussi fournir des effectifs pour desservir leurs autres missions, soit les missions montagnaises, les missions iroquoises, récemment amorcées, ainsi que les villages de domiciliés de la vallée laurentienne³⁵. De nombreux jésuites étant retournés en France à la suite de la destruction de la Huronie en 1650³⁶, la Compagnie de Jésus procède à un important recrutement après la réouverture des mis-

sions de l'Ouest en 1667³⁷. Bien que ce recrutement permette aux Jésuites de reconstituer leurs effectifs, ces derniers n'augmenteront jamais suffisamment leur nombre pour soutenir leur ambition évangélicatrice. En effet, si la mission huronne de la première moitié du XVII^e siècle a vu ses effectifs varier entre 12 et 18 missionnaires et se concentrer dans un territoire « mesurant seulement 60 kilomètres sur 30 », il y aura, jusqu'à la fin du siècle, moins d'une dizaine de prêtres jésuites dispersés dans les missions du Pays d'en Haut³⁸. Il en résulte donc une diminution et une dispersion des effectifs missionnaires sur l'immense territoire que constitue le Pays d'en Haut.

Soumission du spirituel au temporel : la question de la francisation des Amérindiens

À partir de 1663, le pouvoir royal, désormais administrateur de la colonie, désire accélérer la naturalisation des Amérindiens. Dans le dessein d'économiser des ressources financières et de restreindre l'immigration des sujets français vers la Nouvelle-France, le monarque aspire à ce que les Amérindiens s'intègrent rapidement à la société coloniale pour augmenter sa population³⁹. En adoptant la langue, la religion et les mœurs françaises, les « Sauvages » sont en mesure de devenir des sujets du roi de France et de former un seul et même peuple avec les immigrants français⁴⁰. Pour atteindre cet objectif qui « ne peut être plus utile pour l'accroissement de la Religion, et pour le bien de la colonie »⁴¹, les autorités coloniales incitent fortement les communautés religieuses ainsi que les familles françaises à accueillir des petits garçons et des petites filles amérindiennes « pour y être élevés avec les enfants François »⁴². Cependant, les Jésuites, qui constituent la plus importante communauté religieuse à l'établissement du gouvernement royal, ne partagent pas l'opinion du monarque. Bien qu'ils soient accusés « de n'avoir pas jusqu'icy donné l'application qu'ils devoient à la politesse du naturel des sauvages, et à la culture de leurs mœurs »⁴³, ces religieux ont en effet tenté, avec l'aide des communautés féminines qu'ils ont fait venir de la métropole, de franciser⁴⁴ les Amérindiens dans la première moitié du XVII^e siècle. Cependant, ces tentatives se sont soldées par des échecs. Compte tenu de leurs expériences antérieures⁴⁵, les Jésuites considèrent donc que la proximité des Français est « un obstacle de l'instruction qu'ils leur donnent »⁴⁶, car elle les corrompt en leur faisant acquérir de nouveaux vices. Ce constat les amène donc à dissocier francisation et conversion, et ainsi, à préconiser la conservation des pratiques culturelles amérindiennes qui n'entrent pas en conflit avec les dogmes catholiques⁴⁷. En isolant leurs ouailles, en les instruisant dans leurs propres langues et en leur permettant de conserver leur mode de vie traditionnel, les Jésuites sont suspectés de

vouloir conserver une ascendance totale sur les Amérindiens et de vouloir en « être les feuls Maîtres, & de vouloir par-là fe rendre toujours néceffaires »⁴⁸.

Estimant nécessaire de « moderer la trop grande application des Jesuites a conserver une autorité peut estre top estendue qu'ils se sont donnée »⁴⁹, les autorités coloniales décident d'introduire de nouveaux ordres religieux dans la colonie pour mettre fin au monopole que les Jésuites détiennent sur les missions amérindiennes depuis 1632. Dès 1668, Claude Trouvé et François de Salignac de Lamothe-Fénélon, deux prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice, sont invités à fonder la mission de Kenté (ou Quinté) sur la rive nord du lac Ontario⁵⁰. Seulement douze ans plus tard, en raison de l'hostilité des Iroquois, les sulpiciens abandonnent leur mission du Pays d'en Haut et concentrent leurs effectifs dans la mission de la Montagne, un village de domiciliés situé sur le Mont-Royal⁵¹. Établie à proximité de Montréal, cette « réduction »⁵² répond davantage aux attentes des autorités coloniales qui considèrent que la francisation, soit l'adoption de la langue et des mœurs françaises, « est le seul moyen de convertir véritablement ces Sauvages »⁵³. Au début des années 1670, le gouverneur Frontenac reproche donc aux Jésuites de vouloir fonder de nouvelles missions en pays éloignés alors qu'ils devraient se concentrer à « cultiver celles qui sont establies en appren[nant] la langue, et nos mœurs aux Sauvages »⁵⁴. Bien que le monarque considère qu'il est beaucoup plus avantageux « pour le bien de la Religion et pour celuy de son service de s'appliquer » aux missions qui sont à proximité des établissements coloniaux⁵⁵, les Jésuites continuent d'envoyer des effectifs dans le Pays d'en Haut. Jusqu'à l'établissement de la mission de Sainte-Famille des Tamarois par les prêtres du Séminaire de Québec en 1699, ces missionnaires restent donc le principal groupe missionnaire œuvrant dans le Pays d'en Haut et conservent une certaine exclusivité sur l'évangélisation des Amérindiens.

La pérennisation de l'alliance comme outil de conversion

Éloignés des centres diplomatiques français comme Québec ou Montréal, les Amérindiens du Pays d'en Haut ne peuvent pas entretenir directement leur alliance avec Onontio, c'est-à-dire avec le gouverneur de la Nouvelle-France. Constituant la seule présence française permanente dans le Pays d'en Haut jusque dans les années 1680, les Jésuites continuent donc, tout comme ils l'ont fait dans la première moitié du XVII^e siècle, à jouer le rôle de principal représentant de l'alliance franco-amérindienne auprès des nations alliées du Pays d'en Haut⁵⁶. En 1665, le père Claude Allouez

transmet trois « paroles » aux Outaouais installés à la pointe du Saint-Esprit de la part d'Alexandre de Prouville de Tracy, commandant en chef des troupes. Les deux premiers présents concernent l'établissement d'une paix générale grâce à l'intervention de l'armée française contre les Iroquois ainsi que contre les Sioux, si ces derniers « ne veulent [pas] entendre à la paix »⁵⁷. Ne pouvant pas soutenir seuls les raids de leurs ennemis⁵⁸, les Amérindiens de la région des Grands Lacs et de la vallée du Mississippi recherchent en effet la protection militaire des Français, qu'ils associent à la présence du missionnaire, soit à celle de celui qui tient « entre [ses] mains la voix d'Onontio, & [qui] dois parler de fa part »⁵⁹.

En 1656, Marie de l'Incarnation rapporte une attaque perpétrée par des Agniers contre un groupe de jésuites se rendant fonder une nouvelle mission auprès d'une autre nation iroquoise, celle des Onnontagués⁶⁰. L'alliance conclue entre cette dernière, les Français et leurs alliés amérindiens, soit les Hurons et les Outaouais, menace le rôle d'intermédiaire commercial que les Agniers entendent jouer entre les Français et leurs voisins, les Onnontagués. En relatant cette attaque, Paul Le Jeune mentionne en effet que les Agniers « faifoient paroître vne ialoufie qui alloit prefque iufqu'à la rage de ce que nous voulions habiter parmy ces peuples, ayant vn grand intereft pour leur commerce, que les Onnontoeoronons [Onnontagués] fuffent toufiours obligez de paffer par leur païs »⁶¹. En attaquant ce groupe de missionnaires, les Agniers désirent donc faire échouer l'établissement d'une mission fixe qui aurait cimenté l'alliance contractée entre les Français et les Onnontagués, et ainsi provoquer la ruine de leur commerce⁶². Par cet exemple, nous constatons l'importance économique que revêt l'établissement du représentant de l'alliance franco-amérindienne en territoire amérindien⁶³. En effet, en plus d'attirer la présence de commerçants qui viennent ravitailler leurs missions fixes, les Jésuites encouragent, avec l'appui des autorités coloniales, « les françois a (...) apporter des marchandifes »⁶⁴ aux nations environnantes.

Dans ce contexte, où ils représentent ceux qui « procur[ent] l'amitié des François »⁶⁵, les Jésuites peuvent faire de l'adhésion au christianisme une condition de la pérennisation de l'alliance franco-amérindienne. Au cours de leurs interventions à titre de représentants d'Onontio, les missionnaires jésuites introduisent donc leur discours prosélytique dans la logique d'alliance. Par exemple, dans le cadre d'une assemblée où Claude Allouez décrit l'ambition des Français de « réduire [les Iroquois] à leur deuoir par la force des armes du Roy, & affurer le commerce entre nous & eux », ce père prend notamment « occafion de s'entendre fur la pieté de fa Majesté, qui vouloit que Dieu fufft reconnu par toutes fes terres & qui n'agregoit point de peuples

fous fon obeiffance, qui ne fuffent fomis au createur de tout l'vnivers »⁶⁶. En liant ainsi conversion et alliance, les missionnaires font non seulement pression sur leurs ouailles pour qu'ils « embrassent » ouvertement le christianisme, mais aussi pour qu'elles réalisent des actions concrètes démontrant cette adhésion. En effet, aux yeux des Jésuites, l'abandon de leur « vie libertine » constitue « leffentiel de la conversion »⁶⁷ des « Sauvages ». En plus de renoncer à la polygamie, à leurs « fuperftitions » et aux « facrifices qu'ils avoient accouftumé de faire à leurs genies »⁶⁸, les alliés des Français sont tenus d'adopter les principaux sacrements catholiques, soit le baptême et l'eucharistie. Autrement dit, les missionnaires désirent instaurer un contrôle restreint sur leurs ouailles autochtones⁶⁹.

Lorsque les Amérindiens ne modifient pas suffisamment leurs comportements en fonction des critères des missionnaires, ces derniers les menacent de quitter leur village et de s'établir parmi une autre nation qui souhaite devenir chrétienne⁷⁰. Conscient de l'importance que lui confère son rôle de représentant de l'alliance⁷¹, le père Claude Allouez relate qu'il « lifois sur leur vifage la peur [qu'il] leur avois caufée dans le cœur »⁷² lorsqu'il annonce aux Kiskakons, un groupe d'Outaouais, qu'il quitte définitivement leur village, soit la mission du Saint-Esprit fondée trois ans plus tôt, puisque ceux-ci « avoit refufé de recevoir l'Evangile »⁷³. Confrontés à l'exécution de cette « punition », les principaux chefs de la nation délibèrent de cette question, reconnaissent qu'ils « ne fe portoient point à la Priere avec affez d'affection » et qu'ils ont désormais « refolu de mieux faire »⁷⁴. Les *Relations des Jésuites* nous relatent alors un changement radical dans le comportement de ce groupe d'Outaouais. D'une nation extrêmement attachée « aux falletes, aux facrifices, & aux jongleries »⁷⁵, celle-ci accepte désormais de faire baptiser ses nouveau-nés, d'écouter les enseignements du missionnaire et de venir prier à la chapelle. Ne pouvant pas courir le risque de voir partir celui qui représente leur alliance avec les Français, les Kiskakons doivent donc « fe déclar[er] Chrêtiens » et se soumettre à la volonté des missionnaires⁷⁶. Cette méthode d'évangélisation, qui repose sur la menace de les priver des avantages que leur procure l'alliance franco-amérindienne, amène, au dire de l'auteur du *Premier Établissement de la foy*, certains Amérindiens à adopter les rituels catholiques sans les intérioriser :

Toutes les preuves qu'ils en donnent auffi bien chez nous, que dans leur païs, confitent à affifter comme des Idoles à nos Myfteres, à nos inftructions, & à nos prieres, mais fans attache fans difcernement de Foi, & fans efprit de Religion : comme ils font naturellement oififs, & faineans, & que d'ailleurs nos ceremonies leur font nouvelles, ils y font prefens par maniere d'aquit, quelques-uns par intereft, d'autres par crainte, & par eftime d'un Miffionnaire qu'ils regardent comme un chef confide-

nable⁷⁷.

« Pour ne pas desobliger les missionnaires qu'ils croient être fort acclimatés parmi les français »⁷⁸, les Amérindiens adoptent donc les comportements prescrits par leur missionnaire afin de rester les alliés des Français⁷⁹.

Le « chef François » : nouveau représentant de l'alliance

Des troupes de la Marine sont envoyées dans le Pays d'en Haut à partir des années 1680 pour assurer une présence française sur ce territoire revendiqué par la couronne de France et empêcher l'expansion des colonies anglaises vers l'ouest des Appalaches. Pour chacun des postes fortifiés établis dans la région des Grands Lacs et dans la vallée du Mississippi, un commandant est nommé par le gouverneur pour entretenir quotidiennement les relations avec les nations alliées, c'est-à-dire pour devenir son représentant personnel dans ce territoire éloigné⁸⁰. Comme l'affirme Gilles Havard, dans son étude sur le Pays d'en Haut, « les Jésuites, qui avaient le monopole des relations avec les Indiens du Pays d'en Haut avant 1650, voient par la suite leur rôle politique décliner (mais il est loin de disparaître), surtout dans les années 1680-1690, et cela, au profit des officiers des compagnies de la Marine »⁸¹.

Bien que les missionnaires jésuites exercent cette fonction dans le Pays d'en Haut depuis leur arrivée dans la colonie, soit depuis 1625, les commandants réussissent rapidement à les supplanter et à s'imposer, aux yeux des nations alliées, comme les principaux représentants de l'alliance. Militaires de carrière, ces hommes se conforment davantage à la figure traditionnelle du chef amérindien que les missionnaires qui ont fait le vœu d'offrir leur vie à Dieu. Chargés de la distribution des présents, les officiers agissent comme un père pourvoyeur pour ses enfants et acquièrent ainsi le prestige nécessaire pour faire entendre leur voix lors des conseils⁸². Contrairement aux missionnaires dont la profession de foi les amène à mépriser les « biens de ce monde »⁸³, les commandants participent activement au commerce avec les Amérindiens, activité essentielle au maintien de l'alliance⁸⁴. Dans une société où la guerre et la chasse prennent une telle importance et où l'honneur est acquis par ces activités⁸⁵, le refus des missionnaires d'utiliser une arme à feu les rend dépendants, tels des « enfants », des Amérindiens ou d'autres Français pour assurer leur subsistance⁸⁶. De plus, les missionnaires sont raillés par ceux qu'ils tentent d'évangéliser en raison de leur difficulté à soutenir les longs déplacements à pied ou en canot et à porter de lourdes

charges⁸⁷. S'adaptant difficilement à cette vie dite « sauvage », les missionnaires continuent aussi de vouloir suivre leurs habitudes pieuses, comme lire leur bréviaire ou leurs Heures, et ce, même lors des déplacements. Comme le montrent plusieurs récits missionnaires, cette attitude semble profondément choquer les Amérindiens qui, contrairement à ces pères, ne considèrent pas les missionnaires comme exemptés des tâches quotidiennes par leur statut de religieux, car personne dans la culture amérindienne ne peut prétendre détenir le monopole du domaine spirituel⁸⁸. Dans un contexte où ils sont menacés par les raids iroquois, les Amérindiens préfèrent donc la présence d'un « chef de guerre » à celle d'un homme de paix.

Si les Jésuites ont réussi à évincer les interprètes et à détenir un contrôle idéologique sur tous les Français se rendant dans le Pays d'en Haut jusqu'à la destruction de la Huronie⁸⁹, ils ne possèdent plus les appuis politiques, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, pour conserver ce même contrôle⁹⁰. À partir des années 1680, ce sont désormais les officiers qui détiennent théoriquement l'autorité sur les autres Français qui fréquentent les postes, soit les soldats, les voyageurs et les coureurs des bois⁹¹. Contrairement aux missionnaires, les commandants de poste n'ont pas pour principal objectif la conversion des nations amérindiennes. Les Jésuites doivent donc composer avec une autre autorité que la leur, dans le Pays d'en Haut, qui offre à leurs ouailles une alternative au discours qu'ils ont tenu jusqu'alors. Les missionnaires ne peuvent plus placer les nations qu'ils tentent d'évangéliser devant un ultimatum qui les contraint, pour ne pas rompre leur relation d'alliance avec les Français, de renoncer à leurs mœurs et à leurs coutumes qui entrent en conflit avec les dogmes catholiques. Les missionnaires ayant perdu le monopole du discours auprès des Amérindiens du Pays d'en Haut, ces derniers sont donc désormais en mesure de refuser « la conversion comme condition de l'alliance »⁹².

Comme ils ne constituent plus la seule présence française permanente dans le Pays d'en Haut à partir des années 1680, les missionnaires jésuites doivent désormais composer avec l'autorité des « chefs français » ainsi qu'avec une présence française considérablement accrue dans ce qu'ils considèrent encore comme un pays de mission. Plusieurs « groupes d'intérêt », c'est-à-dire « des regroupements spécifiques se formant dans une société lorsque plusieurs individus, dans des situations historiques concrètes, partagent et défendent des intérêts communs »⁹³, se mettent donc en place dans le Pays d'en Haut. Aux yeux des missionnaires jésuites, ces différents « groupes d'intérêt » représentent des concurrents qui entravent leurs activités apostoliques par leur mauvaise influence auprès de leurs ouailles et qui désirent interférer, bien souvent avec l'appui des autorités coloniales,

dans leurs méthodes d'évangélisation des Amérindiens. À partir des années 1680, les pères jésuites doivent donc confronter leur conception de l'évangélisation des Amérindiens avec celles des commandants de poste, celles de commerçants et celles des autres ordres religieux qui ont désormais accès au Pays d'en Haut.

Fin du monopole des Jésuites sur les relations franco-amérindienne dans le Pays d'en Haut

L'expansion territoriale de la Nouvelle-France vers le Pays d'en Haut met un terme aux prérogatives des Jésuites sur cette région. Les missionnaires doivent désormais composer avec une présence française beaucoup plus importante et sur laquelle ils n'exercent aucun contrôle. Ce sont désormais les commandants qui exercent cette autorité. Autant dans la colonie laurentienne que dans le Pays d'en Haut, les autorités coloniales et leurs représentants prennent le contrôle des relations avec les Amérindiens et essaient de dicter aux missionnaires de quelle manière ils doivent exercer leurs activités apostoliques. Relégués à un rôle de second plan dans l'alliance franco-amérindienne, les missionnaires considèrent que leurs activités évangélistes sont entravées par les relations que les militaires, les commerçants et les autres ordres religieux entretiennent avec les Amérindiens. À partir des années 1680, le défi des Jésuites sera donc de faire valoir auprès des autorités coloniales que leur conception de l'évangélisation des Amérindiens constitue le meilleur moyen de faire de ces derniers des sujets du roi de France.

Notes

- 1 Le Pays d'en Haut correspond au bassin hydrographique des Grands Lacs chevauchant les frontières actuelles du Canada et des États-Unis.
- 2 L'historien français Gilles Havard affirme en effet que le rôle politique des missionnaires au sein de l'alliance franco-amérindienne décline à la suite de l'établissement des troupes de la Marine dans le Pays d'en Haut. Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2003, p. 274.
- 3 Par sources missionnaires, nous entendons les sources rédigées par des membres de communautés religieuses relatant leurs activités apostoliques ou celles

- de l'un de leurs confrères. Par sources coloniales, nous entendons la correspondance officielle entre les autorités coloniales, soit le gouverneur et l'intendant, et le Ministère de la Marine.
- 4 Maxime Gohier, *Ontario le médiateur : La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France, 1603-1717*, Québec, Septentrion, 2008, p. 100 et François Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé la Mission des Peres de la Compagnie de Jesus, au Pays de la Nouvelle France, depuis l'Eté de l'année 1652, iufques à l'année 1653 », Reuben Gold Thwaites (dir.), *The Jesuit Relations and Allied Documents : Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, New York, Pageant Book Co, 1959, vol. 40, p. 210. Les sources subséquentes tirées de l'ouvrage de Thwaites seront identifiées par l'abréviation RJ.
 - 5 Bruce G. Trigger, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs : Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal/Paris, Boréal/Seuil, 1990, p. 384-385; Philippe Jacquin, *Les Indiens blancs : Français et Indiens en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1987, p. 119-120 et Havard, *op. cit.*, p. 223.
 - 6 Trigger, *op. cit.*, p. 392, 460 et John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, p. 35-38.
 - 7 Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Rollin Fils, 1744, tome 2, p. 2.
 - 8 Le supérieur des Jésuites, François Le Mercier, écrit en effet dans la relation de 1653, que « le plus grand mal qu'ait fait la guerre des Iroquois, c'est d'avoir exterminé nos Eglises naiffantes, defolant le pays des Hurons, dépeuplant les nations Algonquines; faifant mourir cruellement & les Pasteurs, & le troupeau : & empeschant qu'on ne paffait plus outre, aux Nations éloignées, pour en faire vn peuple Chreftien ». Le Mercier, *loc. cit.*, RJ, vol. 40, p. 218.
 - 9 « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux Missions des PP. de la Compagnie de Jesus, en la nouvelle France, és années 1657 & 1658 », RJ, vol. 44, p. 244-248; Jérôme Lalemant, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de Jesus, en la nouvelle-France, és années 1659-1660 », RJ, vol. 45, p. 234; *Ibid.*, vol. 46, p. 70; Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, és années 1664 & 1665 », RJ, vol. 49, p. 214 et Chrestien Le Clercq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle France contenant la publication de l'Évangile, l'histoire des colonies françoises, & les fameuses découvertes depuis le fleuve de Saint Laurent, la Louïfiane & le fleuve Colbert jusqu'au golphe Mexique*, Paris, Amable Auroy, tome 2, p. 132-133.
 - 10 Claude Allouez fonde une première mission, la mission du Saint-Esprit, dans la baie de Chagouamigon (Lac Supérieur) en 1665. Havard, *op. cit.*, p. 66-67; Guy Oury (dir.), *Marie de l'Incarnation, ursuline (1599-1672) : correspondance*, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 788 et Le Mercier, « Relation de ce qui

- s'est passé de plus remarquables aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 50, p. 272.
- 11 Le Clercq, *op. cit.*, tome 2, p. 138-139; André Vachon, « Jolliet, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne (DBC)*; Lalemant, *loc. cit.*, RJ, vol. 45, p. 220-222; *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie des Iesvs, en la nouvelle France, depuis l'Efté de l'année 1661 jufques à l'Efté de l'année 1662 », RJ, vol. 47, p. 146-148 et Oury, *op. cit.*, p. 545.
 - 12 Jean Talon, « Deuxième extrait d'une lettre au Roy », Pierre Margry (dir.), *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1698 : mémoires et documents inédits*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, vol. 1, p. 99-100.
 - 13 Charlevoix, *op. cit.*, tome 1, p. 276; François de Salignac de la Mothe-Fénelon, « Description du Canada et de ce qui se trouve d'avantageux tant pour les intérêts de sa majesté que pour ceux des colonies françaises qui y sont établies », Archives des colonies (AC), C11a, vol. 3, fol. 199v et Charles J. Balési, *Quand le cœur de l'Amérique du Nord était français*, Chicago, Union des Français de l'étranger de Chicago, 2003, p. 13.
 - 14 Daumont de Saint-Lusson est commissionné en 1670 pour découvrir des mines de cuivre et prendre possession du Pays d'en Haut au nom de sa Majesté le roi de France. Léopold Lamontagne, « Daumont de Saint-Lusson, Simon-François », *DBC*.
 - 15 Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, Montréal, Comeau & Nadeau, 1999, p. 177-180 et Daumont de Saint-Lusson, « Procès verbal de la prise de possession des pays situés vers les lacs Huron et Supérieur », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 96-99.
 - 16 Gohier, *op. cit.*, p. 69-70.
 - 17 Havard, *op. cit.*, p. 70, 267, 298, 303 et Le Clercq, *op. cit.*, tome 2, p. 113.
 - 18 Denys Delâge, « L'alliance franco-amérindienne, 1660-1701 », *Recherches amérindiennes au Québec (RAQ)*, 19/1 (1989), p. 6-7.
 - 19 Havard, *op. cit.*, p. 568.
 - 20 « Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 468-469 et Havard, *op. cit.*, p. 234.
 - 21 En 1682, à la suite de la construction du fort Saint-Louis des Illinois, des Illinois, des Miamis et des Chouanons (Shawnees) viennent s'installer à proximité de ce poste. J. Joseph Bauxar, « History of the Illinois Area », dans William C. Sturtevant (dir.), *Handbook of North American Indians*, vol. 15 : Northeast, Washington, Smithsonian Institution, 1978, p. 595.
 - 22 « Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gou-

- verneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 469.
- 23 À la suite de la paix de 1667 où ils se sont engagés à ne plus attaquer les Outaouais et les autres nations alliées des Français, les Iroquois se tournent vers les nations du sud des Grands Lacs et de la vallée du Mississippi qui n'étaient pas connues des Français lors de la rédaction du traité de paix. Gohier, *op. cit.*, p. 114; Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 226; « Relation des decouvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 504-505 et Trigger, *op. cit.*, p. 391.
- 24 Havard, *op. cit.*, p. 301-303.
- 25 Arnaud Balvay, *L'Épée et la Plume : Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 39.
- 26 Havard, *op. cit.*, p. 230-231; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV : *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674*, Montréal, Fides, 1997, p. 567 et Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 50, p. 266, 296; *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, es années 1668 & 1669 », RJ, vol. 52, p. 198-200; Claude Dablon, « Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, es années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 128; *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1670 & 1671 », RJ, vol. 55, p. 94-96, 156, 160.
- 27 Havard, *op. cit.*, p. 294-295.
- 28 Vachon, *loc. cit.* et Dickinson et Young, *op. cit.*, p. 88.
- 29 Le Clercq, *op. cit.*, tome 2, p. 72, 75.
- 30 Louis Pelletier, *Le clergé en Nouvelle-France : Études démographiques et répertoire biographique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993, p. 14, 23.
- 31 *Ibid.*, p. 23-26.
- 32 De 1632 à 1662, 49 prêtres jésuites viennent œuvrer en Nouvelle-France comparativement à 19 prêtres séculiers (ce nombre comprend les quatre sulpiciens arrivés dans la colonie de 1657 à 1659). Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome III : *La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663*, volume 2 : *La société*, Montréal, Fides, 1983, p. 344-349.
- 33 Jacques Duchesneau, « Lettre au ministre de la Marine », AC, C11a, vol. 5, fol. 49-49v.
- 34 Jusqu'à la venue d'un nombre suffisant de prêtres séculiers, ce sont les Jésuites

- qui assurent la charge des âmes en Nouvelle-France. Pelletier, *op. cit.*, p. 37.
- 35 En 1674, les Jésuites oeuvrent dans trois villages de domiciliés: la Jeune-Lorette (Hurons), le Cap-de-la-Madeleine (Algonquins) et la Prairie de la Madeleine (Iroquois). Trudel, *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*, *op. cit.* p. 675-680, 700.
- 36 *Idem.*, p. 662 et Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 46.
- 37 Les Jésuites recrutent leurs membres en France. Contrairement au clergé séculier, ils ne forment pas de membre canadien. Trudel, *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*, *op. cit.*, p. 664-665 et Pelletier, *op. cit.*, p. 37, 57, 59.
- 38 Trudel, *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*, *op. cit.*, p. 662-666, 688-689 et *Idem.*, *La seigneurie des Cent-Associés*, *op. cit.*, p. 387-389.
- 39 Talon, « Mémoire sur l'état présent du Canada », AC, C11a, vol. 2, fol. 355; Louis XIV, « Lettre du roi à Duchesneau », AC, C11a, vol. 5, fol. 215v; *Idem.*, « Lettre à La Barre », AC, C11a, vol. 6, fol. 244; *Idem.*, « Lettres patentes données à Saint-Germain en Laye », *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Québec, A. Côté, 1883-1885, vol. 1, p. 337 et Le Clercq, *op. cit.*, tome 1, p. 427-428.
- 40 Jean-Baptiste Colbert, « Lettre à Talon », AC, C11a, vol. 2, fol. 297.
- 41 Louis XIV, « Lettre à M. Duchesneau », AC, C11a, vol. 5, fol. 335.
- 42 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France, aux années 1667 & 1668 », RJ, vol. 51, p. 172; Oury, *op. cit.*, p. 821; Frontenac, « Lettre au ministre », AC, C11a, vol. 4, fol. 79v; Duchesneau, « Lettre au ministre », AC, C11a, vol. 5, fol. 68-68v, 337 et Louis XIV, « Lettre a M. le comte de Frontenac », *Collection de manuscrits*, *op. cit.*, vol. 1, p. 265.
- 43 Talon, « Lettre au ministre », AC, C11a, vol. 2, fol. 317v.
- 44 Par francisation, nous entendons autant l'« inculcation » de la langue française aux Amérindiens que la volonté de leur faire adopter le mode de vie et les mœurs des Français (habillement, habitation, sédentarité, agriculture, etc.).
- 45 Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 164; Oury, *op. cit.*, p. 821, 828 et Deslandres, *op. cit.*, p. 286.
- 46 Frontenac, « Lettre au roi », AC, C11a, vol. 5, fol. 15.
- 47 Trigger, *op. cit.*, p. 447 et Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle : essai*, Montréal, Boréal, 1988, p. 29.
- 48 Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 164 et Frontenac, « Lettre à Colbert », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 319-321.
- 49 Louis XIV, « Mémoire succinct des principaux poincts des Intentions du Roy sur le pays de Canada, que sa Ma^{te} veut estre mis ez mains du Sr. Talon s'en allant servir d'Intendant de la Justice, police et finance dud. Pays », AC, C11a, vol. 3,

fol. 39v.

- 50 Sur cette mission sulpicienne, voir Dickinson, Deslandres et Olivier Hubert, *Les Sulpiciens de Montréal, une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007, p. 351-352 et Trudel, *La seigneurie de la compagnie des Indes occidentales*, *op. cit.*, p. 660.
- 51 Duchesneau, « Lettre au ministre », AC, C11a, vol. 5, fol. 49; Dickinson, Deslandres et Hubert, *op. cit.*, p. 355-356, 359-360 et Trudel, *La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*, *op. cit.*, p. 659.
- 52 Les missionnaires jésuites utilisent parfois le terme de « réduction » pour nommer les villages amérindiens christianisés établis à proximité des établissements coloniaux de la vallée du Saint-Laurent. Ce terme fait cependant plus largement référence aux missions d'Amérique latine du XVI^e et du XVII^e siècle qui avait pour but de réduire les autochtones, c'est-à-dire de les soumettre à la religion chrétienne.
- 53 « Mémoire pour Monseigneur le marquis de Seignelay, sur les découvertes du sieur de La Salle, au sud et à l'ouest des grands lacs de la Nouvelle-France », Margry, *op. cit.*, vol. 2, p. 282; Louis XIV, « Lettre à Duchesneau », AC, C11a, vol. 5, fol. 335 et Louis XIV, « Mémoire du Roy a Mons. de Denonville », *Collection de manuscrits*, *op. cit.*, tome 1, p. 363.
- 54 Frontenac, « Mémoire de Frontenac », AC, C11a, vol. 4, fol. 25v et Idem., « Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert en date du 2 novembre 1672 », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 247.
- 55 Colbert, « Extrait d'une lettre de Colbert au Comte de Frontenac en date du 17 mai 1674 », Margry, *op. cit.*, vol. 1, p. 249.
- 56 Le Clercq, *op. cit.*, tome 1, p. 552, 556 et Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 230.
- 57 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, és années 1664 & 1665 », RJ, vol. 49, p. 248.
- 58 Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 249.
- 59 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 50, p. 252 et Idem., « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 224.
- 60 Oury, *op. cit.*, p. 583-584.
- 61 Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, és années 1656 & 1657 », RJ, vol. 43, p. 128.
- 62 Ce raid se produit à la pointe Sainte-Croix entre Québec et Trois-Rivières. Oury, *op. cit.*, p. 583; Le Jeune, *loc. cit.*, RJ, vol. 43, p. 126-128, 134-136 et Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 56.
- 63 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions

- des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 188, 224.
- 64 Henri Nouvel, « Extrait de la lettre du père Nouvel Jésuite escrite de Ste Marie du Sault à Mgr le Gouverneur », RJ, vol. 57, p. 20; Jacques Marquette, « Journal incomplet du P. Jacques Marquette adressé au R. P. Claude Dablon, supérieur des Missions », RJ, vol. 59, p. 176.
- 65 Oury, *op. cit.*, p. 940 et Claude Allouez, « Récit d'un 3^e voyage faict aux Illinois par le P. Claude Allois », RJ, vol. 60, p. 156.
- 66 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 50, p. 280.
- 67 Fénelon, « Description du Canada et de ce qui y trouve d'avantageux tant pour les interets de sa majesté que pour ceux des colonies françoises qui y sont establies », AC, C11a, vol. 3, fol. 211.
- 68 Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, és années 1668 & 1669 », RJ, vol. 52, p. 206.
- 69 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 180, 186.
- 70 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, és années 1668 & 1669 », RJ, vol. 52, p. 204-206.
- 71 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 50, p. 252-254.
- 72 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, és années 1668 & 1669 », RJ, vol. 52, p. 206.
- 73 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 174-176.
- 74 *Idem.*, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la compagnie de jesus en la Nouvelle-France, les années 1669 & 1670 », RJ, vol. 54, p. 170.
- 75 *Ibid.*
- 76 *Ibid.*, p. 174-176.
- 77 Le Clercq, *op. cit.*, tome 1, p. 555-556.
- 78 Fénelon, « Description du Canada et de ce qui y trouve d'avantageux tant pour les interets de sa majesté que pour ceux des colonies françoises qui y sont establies », AC, C11a, vol. 3, fol. 211.
- 79 Charlevoix, *op. cit.*, tome 1, p. 293 et Cavalier de La Salle, « Lettre de Cavalier de La Salle : Relation du voyage de Cavalier de La Salle du 22 août 1680 à

- l'automne 1681 », Margry, *op. cit.*, vol. 2, p. 157.
- 80 Sur le rôle de représentant du gouverneur détenu par les commandants de poste, voir Havard, *op. cit.*, p. 234-235, 274-276 et Gohier, *op. cit.*, p. 185.
- 81 Havard, *op. cit.*, p. 274.
- 82 Sur la politique des présents, voir Havard, *op. cit.*, p. 393-395, 368-370.
- 83 Jean de Lamberville et Dablon, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de jesus en la Nouvelle France. Les années 1672 et 1673 », RJ, vol. 58, p. 32-34.
- 84 Dechène, *op. cit.*, p. 179, 182 et Balési, *op. cit.*, p. 90-91.
- 85 Le Clercq, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 467, 527 et Havard, *op. cit.*, p. 148-152
- 86 James Axtell, *The Invasion within : the Conquest of Cultures in Colonial North-America*, New York, Oxford University Press, 1985, p. 79; Oury, *op. cit.*, p. 788; Thierry Beschefer, « Lettre », RJ, vol. 50, p. 176 et Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », RJ, vol. 51, p. 70.
- 87 Lalemant, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jésus, en la Nouvelle France, depuis l'efté de l'année 1663. jufques à l'Efté de l'année 1664 », RJ, vol. 48, p. 258 et Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Peres de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, les années 1666 & 1667 », vol. 50, p. 256-258.
- 88 Lalemant, *loc. cit.*, RJ, vol. 48, p. 258-260 et Charlevoix, *op. cit.*, tome 2, p. 113.
- 89 Sur l'éviction des interprètes et leur remplacement par des aides-laïcs engagés par les Jésuites, voir Delâge, *Le Pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du nord-est, 1660-1664*, Montréal, Boréal, 1985, p. 135; Deslandres, *op. cit.*, p. 392-394; Bruce G. Trigger, « Pour une histoire plus objective des relations entre colonisateurs et autochtones en Nouvelle-France », *RAQ*, 11/3 (1981), p. 202-203 et Daniel Saint-Arnaud, *Pierre Millet en Iroquoise au XVII^e siècle : le sachem portait la soutane*, Québec, Septentrion, 1998, p. 48.
- 90 Trigger, *op. cit.*, p. 458.
- 91 Havard, *op. cit.*, p. 276.
- 92 Delâge, « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15/1 (1991), p. 76-80 et Havard, *op. cit.*, p. 282.
- 93 La notion de « groupe d'intérêt » est définie dans Trigger, *op. cit.*, p. 236-239 et Havard, *op. cit.*, p. 27.